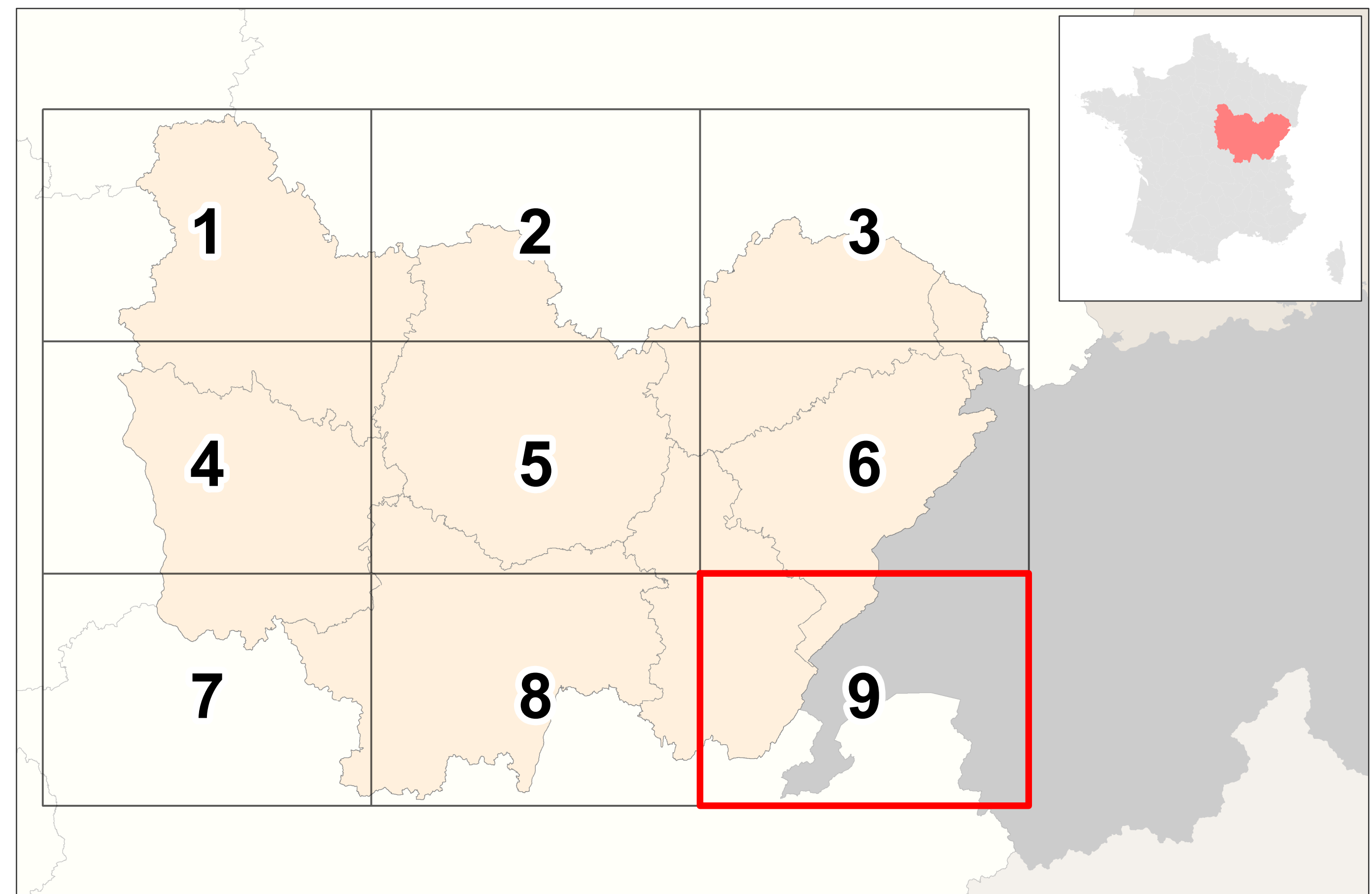


Carte des Gisements d'Intérêt Régional (GIR) de la région Bourgogne-Franche-Comté



Système géodésique et Projection cartographique : RGF93 - Lambert 93
Fond : © IGN - Scan 1/100 000 © (2014)
Format d'impression : 1600 x 1000 mm
Réalisation : BRGM, Juin 2022

Nature du Gisement

■ Calcaires du Crétacé

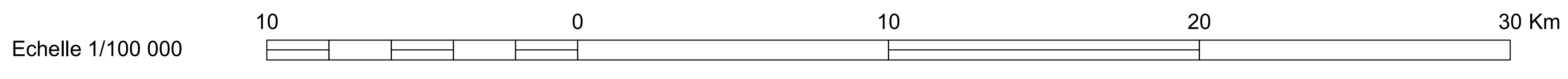
Formations Superficielles

■ Argiles d'altération & Colluvions, éboulis et formations de pente

Administratif

Limite départementale

Limite communale



La couche des carrières actives est sur la base d'un inventaire du 1 Avril 2021
GPE : Gisement Potentiellement Exploitable
GIRN : Gisement d'Intérêt Régional ou National

Méthodologie
Ce travail cartographique de délimitation des GIR et GIN provient :
- de contributions de professionnels, considérées à ce titre comme d'experts ;
- d'un traitement automatisé consistant à détourner l'étendue de la ressource exploitée dans un rayon de 2 km autour des exploitations actives ;
- de la combinaison de ces deux méthodes, en retenant l'enveloppe la plus large.
C'est ainsi qu'il faut garder à l'esprit que :
- ces enveloppes ne constituent pas un droit de préemption foncière pour exploiter ;
- l'absence d'enveloppe ne signifie pas absence de gisement – le lecteur est invité à consulter la cartographie des GPE (Gisements Potentiellement Exploitable) pour vérifier la présence ou non d'un gisement. Ainsi les zones blanches, recèlent potentiellement du gisement d'intérêt que des études prospectives pourraient révéler ;
- les enveloppes sont surfaciques, et ne prennent pas en compte la possibilité d'extraction sous couverture (exception faite du gypse/anhydrite) ;
- la présence de formations superficielles (par ex. argiles d'altération), peu épaisses mais parfois très étendues, peuvent masquer artificiellement l'étendue de gisements sous recouvrement.

Interprétation
Nous attirons l'attention sur le fait que les enveloppes visibles ne sont pas des surfaces avérées de gisements au sens qualitatif, mais un choix méthodologique guidé par la nécessité de porter à connaissance des collectivités la présence probable d'un gisement d'intérêt, tenant compte d'un rendu cartographique lisible au 1/100 000^e en vue de sa prise en compte par les documents d'urbanisme.
C'est ainsi qu'il faut garder à l'esprit que :
- ces enveloppes ne constituent pas un droit de préemption foncière pour exploiter ;
- l'absence d'enveloppe ne signifie pas absence de gisement – le lecteur est invité à consulter la cartographie des GPE (Gisements Potentiellement Exploitable) pour vérifier la présence ou non d'un gisement. Ainsi les zones blanches, recèlent potentiellement du gisement d'intérêt que des études prospectives pourraient révéler ;
- les enveloppes sont surfaciques, et ne prennent pas en compte la possibilité d'extraction sous couverture (exception faite du gypse/anhydrite) ;
- la présence de formations superficielles (par ex. argiles d'altération), peu épaisses mais parfois très étendues, peuvent masquer artificiellement l'étendue de gisements sous recouvrement.